

# CFDT CFTC CGC FO SUD

Cadres et employés

## Tous en grève le 28 janvier 2004 Jour du Conseil d'Administration

Le 28 janvier 2004, la Direction de la Cnam de Paris demande au Conseil d'administration de voter une série de mesures dont:

- l'externalisation de 8 millions de feuilles de soins pour cette année,
- le redéploiement de tout le personnel affecté dans les prestations et notamment des 215 personnes qui traitent aujourd'hui ces feuilles dans les centres ou au sein des unités de traitement,
- la fermeture de 10 centres d'assurance maladie,
- la centralisation et la scannérisation de l'arrivée du courrier,
- la création d'un pool de traitement des déclarations accidents du travail

La Direction tente un coup de force au mépris des prérogatives des instances représentatives du personnel.

### • **La privatisation de la saisie**

Ainsi après avoir éclaté et déqualifié le métier de technicien, après avoir industrialisé la production, la Direction demande aux administrateurs de la Caisse de Paris de l'autoriser à sous-traiter les feuilles de soins, pendant au moins 4 ans.

Seule la plate-forme de scannérisation serait maintenue avec 55 vidéo codeurs. Les actuelles unités de traitement seraient abandonnées et le personnel serait encore une fois «redéployé».

Pourtant il n'y a pas aujourd'hui de retard dans les délais de règlement. Dans ces conditions, les assurés sociaux parisiens risquent bel et bien de faire les frais de cette opération qui va engendrer un coût supplémentaire de 1,2 million d'euros tout en multipliant les erreurs, rejets et réclamations. Par ailleurs l'abandon du service public à une entreprise privée rompt la confidentialité des documents que les assurés confient aux techniciens astreints au secret professionnel.

### • **La fermeture des centres**

Sur les 45 centres actuels, il en restera bientôt 36. Doivent fermer leurs portes : Châtelet, Temple, Mouffetard, Hauteville, Bel air, Ivry Massena, Gobelins, Saint-Jacques, et Gutenberg. Le centre Horloge sera transformé en antenne d'accueil.

Là encore, comment peut-on prétendre vouloir améliorer le service public en fermant progressivement les centres de proximité. En réalité après avoir vidés ces 10 centres de leurs effectifs, la Direction les a mis en situation de non fonctionnement. Par ailleurs, les économies réalisées sur les charges de gestion courantes permettront de rembourser une partie des frais engagés pour rémunérer le « façonnier » à raison de 0,30 euros la feuille.

- **Le redéploiement du personnel**

L'ensemble du personnel des 4 circonscriptions administratives, qui traite les prestations, va être redéployé en fonction de ces fermetures et de la réorganisation du travail autour des 36 centres d'assurance maladie et de 40 pôles : 20 pour ordonnancer, contrôler les FSE et gérer les dossiers des professionnels de santé, et 20 autres pour traiter les prestations en espèces maladie – maternité uniquement, car la gestion des AT petits sinistres sera centralisée sur une nouvelle plate-forme.

Depuis des années, la Cpm de Paris organise le « dégraissage » des effectifs. Cette politique va continuer en 2004, avec un budget de gestion administrative qui prévoit encore, au minimum, 195 suppressions de postes !!! Pourtant, aujourd'hui, pour mettre en œuvre de soi-disant « nouvelles orientations de service », on nous raconte qu'il manque au moins 182 personnes, voire plus !!! Ces arguments ne tiennent pas la route !!! Ils ne peuvent en aucun cas légitimer le recours à l'externalisation ou la privatisation du remboursement des feuilles de soins et la fermeture progressive des centres de Sécurité sociale.

**En réalité, ces mesures préparent le démantèlement et la privatisation de l'Assurance maladie obligatoire, annoncée par le Gouvernement pour l'automne 2004.**

**Effectivement, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour améliorer et élargir nos missions de service public : à cet effet, exigeons des embauches immédiates en CDI .**

**SUD - FO - CFDT- CFTC - CGC  
appellent le personnel cadres et employés à faire grève le :  
28 janvier 2004 pour obtenir :**

**Le retrait du projet présenté au Conseil d'Administration  
Garantie de l'emploi pour tous  
Maintien des qualifications dans le cadre de la CCN  
Non à l'externalisation de la saisie  
Non à la fermeture des Centres  
Non au démantèlement de l'Assurance maladie**

**RENDEZ VOUS à 13 H AU TRIESTE**

Paris, le 23 janvier 2004

